



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : générale
27 décembre 2011

Anglais, arabe, espagnol, russe
seulement

Bureau de la huitième réunion de la Conférence
des Parties à la Convention de Vienne pour la
protection de la couche d'ozone

Bureau de la vingt-deuxième réunion des Parties au
Protocole de Montréal relatif à des substances qui
appauvrissent la couche d'ozone

Bali (Indonésie), 19 novembre 2011

**Rapport de la réunion conjointe du Bureau
de la huitième réunion de la Conférence des Parties
à la Convention de Vienne pour la protection de la couche
d'ozone (deuxième réunion) et du Bureau de la vingt-deuxième
réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif
à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
(première réunion)**

Introduction

1. La réunion conjointe du Bureau de la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone (deuxième réunion) et du Bureau de la vingt-deuxième réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (première réunion) s'est déroulée au Sanur Beach Hotel, au Centre de conférences Wantilan, à Bali (Indonésie), le samedi 19 novembre 2011.

I. Ouverture de la réunion

2. La réunion conjointe était coprésidée par M. W. L. Sumathipala (Sri Lanka), représentant M. Anura Priyadharshana Yapa, Ministre sri lankais de l'environnement et Président du Bureau de la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne, et Mme Deborah Owens, Présidente du Bureau de la vingt-deuxième réunion des Parties au Protocole de Montréal.¹

Le Président a prononcé l'ouverture de la réunion le samedi 19 novembre à 18 h 30 et présenté les salutations de M. Yapa.

3. Le Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone, M. Marco González, a souhaité la bienvenue aux participants et, rappelant que les réunions conjointes des Parties à la Convention et au Protocole ne se tenaient que tous les trois ans, il a souligné que la tenue conjointe de la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-troisième réunion des Parties au Protocole de Montréal offrirait une opportunité unique. Au cours des réunions conjointes, les Parties seraient appelées à trancher un certain nombre de questions importantes telles que les recommandations découlant de la huitième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone et la reconstitution du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal. Les décisions

¹ Mme Owens remplaçait son collègue M. Steven Reeves, Président de la vingt-deuxième Réunion des Parties, qui s'était trouvé dans l'incapacité de mener à terme son mandat.

concernant la reconstitution auraient un impact tant sur les travaux de la Convention de Vienne que sur les travaux du Protocole de Montréal dans les années à venir.

4. Le Bureau a remercié le Secrétariat de l'ozone pour l'organisation des réunions conjointes des Parties.

5. La réunion conjointe des Bureaux s'est déroulée en présence des membres du Bureau de la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne :

Président : M. W. L. Sumathipala (Sri Lanka) (États d'Asie et du Pacifique)
Vice-Présidents: M. Mars Amanaliev (Kirghizistan) (États d'Europe orientale)
M. Nelson Espinosa Peña (Cuba) (États d'Amérique latine et des Caraïbes)
M. Bernard Madé (Canada) (États d'Europe occidentale et autres États)
Rapporteur : M. Ezzat L. H. Agaiby (Égypte) (États d'Afrique)

6. La réunion s'est également déroulée en présence des membres ci-après du Bureau de la vingt-deuxième réunion des Parties au Protocole de Montréal :

Président : Mme Deborah Owens (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (États d'Europe occidentale et autres États)
Vice-Présidents : M. Hassen Hannachi (Tunisie) (États d'Afrique)
M. Muhammad Ashraf (Pakistan) (États d'Asie et du Pacifique)
Mme Sonja Ruzin (Serbie) (États d'Europe orientale)
Rapporteur : M. Michael Church (Grenade) (États d'Amérique latine et des Caraïbes)

7. La liste des participants est reproduite dans l'annexe au présent rapport. Elle n'a pas été officiellement éditée.

II. Adoption de l'ordre du jour

8. Les Bureaux ont adopté l'ordre du jour ci-après, sur la base de l'ordre du jour provisoire paru sous la cote UNEP/OzL.Conv.8/Bur.2/1-UNEP/OzL.Pro.22/Bur.1/1:

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Suite donnée aux décisions prises par la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa huitième réunion et questions connexes :
 - a) Conclusions de la huitième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone des Parties à la Convention de Vienne;
 - b) Première réunion du Bureau de la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne;
 - c) Défis posés par les activités de recherche sur l'ozone;
 - d) Suite donnée aux décisions de la vingt-deuxième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.
4. Aperçu des documents de travail préparés pour la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et la vingt-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.
5. Examen de l'ordre du jour et présentation d'une feuille de route pour la conduite de la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-troisième réunion des Parties au Protocole de Montréal.
6. Questions diverses : élection du Bureau.
7. Adoption du rapport.
8. Clôture de la réunion.

III. Suite donnée aux décisions prises par la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa huitième réunion et questions connexes

9. Présentant ce point de l'ordre du jour, le représentant du Secrétariat de l'ozone a appelé l'attention sur le document UNEP/OzL.Conv.8/Bur.2/2-UNEP/OzL.Pro.22/Bur.1/2, où figuraient, à l'annexe I, un aperçu des décisions adoptées par la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa huitième réunion et, à l'annexe II, un tableau récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions adoptées par la vingt-deuxième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.

10. Le Secrétaire exécutif a ajouté qu'un rapport sur les travaux de la huitième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone, qui s'était déroulée à Genève du 2 au 4 mai 2011, serait présenté, et que les recommandations figurant dans ce rapport appuieraient les travaux au titre de la Convention. Il a également rappelé que l'accession du Sud-Soudan à l'indépendance signifiait que la Convention et le Protocole ne pouvaient plus prétendre à la ratification universelle. Les réunions conjointes des Parties seraient l'occasion de rétablir cette ratification universelle, et il a vivement invité les Bureaux à aborder officiellement la question de la ratification avec le Ministre de l'environnement du Sud-Soudan.

11. Un membre est intervenu pour signaler qu'il était entré en communication avec le Gouvernement du Sud-Soudan, lequel était désireux de ratifier la Convention et le Protocole. Un autre a offert de s'entretenir avec le représentant du Gouvernement du Sud-Soudan en marge des réunions conjointes pour faire en sorte que ce nouvel État puisse rapidement devenir Partie aux traités sur l'ozone.

12. Les Bureaux ont pris note des informations présentées.

IV. Aperçu des documents de travail préparés pour la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et la vingt-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal

13. Le représentant du Secrétariat a appelé l'attention sur l'annexe III au document UNEP/OzL.Conv.8/Bur.2/2-UNEP/OzL.Pro.22/Bur.1/2, présentant la liste des documents préparés pour les réunions conjointes.

14. Un membre a demandé pour quelles raisons le solde du Fonds général d'affectation spéciale visant à financer des activités de recherche et d'observations systématiques au titre de la Convention de Vienne n'avait toujours pas été affecté et il a demandé s'il serait possible d'utiliser une partie de ce solde pour financer l'étalonnage des appareils de surveillance de l'ozone dans son pays.

15. Le Secrétaire exécutif a expliqué que le Fonds d'affectation spéciale était un Fonds de contributions volontaires, qui était une initiative conjointe avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et que c'était cette dernière qui était chargée d'approuver le financement des projets.

16. Un représentant du Secrétariat, précisant qu'il restait environ 100 000 dollars de solde au compte du Fonds d'affectation spéciale, a signalé que l'OMM avait organisé plusieurs projets régionaux dans le passé et qu'il en organiserait deux autres. Par conséquent, le financement disponible au titre du Fonds était actuellement limité. Cependant, le membre qui était intervenu pouvait demander à son pays de soumettre sa proposition.

17. Les Bureaux ont pris note des informations présentées.

V. Examen de l'ordre du jour et présentation d'une feuille de route pour la conduite de la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-troisième réunion des Parties au Protocole de Montréal

18. Le Secrétaire exécutif a présenté le programme de travail des réunions conjointes des Parties, résumant et complétant les informations figurant à la section IV du document portant la cote UNEP/OzL.Conv.8/Bur.2/2-UNEP/OzL.Pro.22/Bur.1/2.

19. S'agissant de la feuille de route du segment préparatoire, le Secrétaire exécutif a déclaré qu'il était prévu d'aborder tous les points de l'ordre du jour avant la fin de la deuxième journée, y compris en créant les groupes de contact qui s'avèreraient nécessaires. Il a rappelé qu'il y avait très peu de

temps durant le segment préparatoire pour examiner toutes les questions en plénière et que la pratique courante à l'ONU était de poursuivre l'examen des questions au sein de groupes de contact dès lors qu'un examen préliminaire avait été fait en plénière. Il a ensuite décrit les dispositions prises pour le segment de haut niveau qui se tiendrait les 24 et 25 novembre. La séance d'ouverture devait commencer à 10 heures du matin. Toutefois, l'heure exacte de l'ouverture officielle restait incertaine; en effet, on espérait que le Président indonésien assisterait à la cérémonie d'ouverture; or, son emploi du temps pour ce jour n'avait toujours pas été arrêté. Quelle que soit l'heure de l'ouverture officielle, le segment de haut niveau commencerait le 24 novembre à 10 heures du matin par l'élection du Bureau, les exposés des Groupes d'évaluation, un rapport du Président du Comité exécutif du Fonds multilatéral et les déclarations des chefs de délégation.

20. Au cours du débat qui a suivi, on a fait observer que s'il était nécessaire de créer dès que possible les divers groupes de contact, il fallait également s'assurer que les Parties auraient l'opportunité de s'exprimer sur chacun des points de l'ordre du jour en plénière. On s'est demandé s'il ne serait pas possible pour le groupe de contact de commencer à travailler dès le premier jour de la réunion puis de travailler ensuite parallèlement aux séances plénières. Il a également été rappelé aux Bureaux qu'à la trente et unième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, les Parties avaient convenu d'examiner les deux propositions d'amendement au Protocole de Montréal portant sur les hydrofluorocarbones en plénière et non au sein de groupes de contact ou autres groupes analogues.

21. Le Secrétaire exécutif a annoncé, s'agissant de la reconstitution, qu'un groupe de contact serait créé et commencerait ses délibérations le premier jour ou, au plus tard, dans la matinée du deuxième jour de la réunion et que les coprésidents du segment préparatoire, Mme Gudi Alkemade (Pays-Bas) et M. Sylla Ndiaye Cheikh (Sénégal), envisageaient la création d'un groupe de contact à composition limitée, comprenant dix Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole et dix Parties non visées à cet article. Chacun des membres du groupe de contact coopterait l'un de ses membres, en sorte que le groupe de contact comprendrait au maximum 40 membres.

22. Répondant à une question concernant la composition et le nombre des groupes de contact, le Secrétaire exécutif a donné l'assurance que tous les efforts seraient faits pour veiller à ce que les groupes de contact soient constitués selon le principe d'une représentation régionale équitable et que des dispositions seraient prises pour éviter qu'ils se réunissent simultanément, si possible. Environ huit groupes de contact seraient créés durant la réunion.

23. Les Bureaux ont pris note des informations présentées.

VI. Questions diverses : élection du Bureau

24. Répondant à une question concernant l'élection des membres des Bureaux, le Secrétaire exécutif a précisé que, conformément au règlement intérieur, la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et la Réunion des Parties au Protocole de Montréal devaient chacune élire un président, un rapporteur et trois vice-présidents. Chaque groupe régional devait désigner des représentants en son sein pour occuper les postes alloués au groupe conformément à la pratique du roulement régional entre les postes. La procédure pour la désignation des membres du Bureau était plus pleinement expliquée dans le document UNEP/OzL.Conv.9/1/Add.1-UNEP/OzL.Pro.23/1/Add.1, aux sections II.B.1 et II.B.2.

VII. Adoption du rapport

25. Le Président a annoncé qu'un projet de rapport serait préparé par le Secrétariat et distribué aux membres des Bureaux dès que possible. Ce rapport serait ensuite finalisé pour tenir compte des observations et présenté aux membres des Bureaux pour approbation. Le présent rapport a été adopté conformément à cette procédure.

VIII. Clôture de la réunion

26. Le Coprésident a prononcé la clôture de la réunion à 19 h 55.

Annexe**Liste des participants****A. Membres des Bureaux de la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-deuxième réunion des Parties au Protocole de Montréal****CANADA**

Mr. Bernard Madé
 Director, Chemicals Production
 Chemical Sectors Directorate
 Environmental Stewardship Branch Environment
 Canada
 200 Sacré-coeur Boulevard, 3rd floor
 Gatineau K1A 0H3
 Canada
 Tél : +1 819 934 4533
 Fax : +1 819 994 0004
 Mél : Bernard.Made@ec.gc.ca

CUBA

Dr. Nelson Espinosa
 Director Oficina Técnica de Ozono de Cuba
 Ministerio de Ciencia Tecnología y Medio Ambiente
 Calle 20e/18a.y47
 Miramar Municipio Playa
 La Habana 10300
 Cuba
 Tél : + 537 202 5543, 202 9585
 Fax : + 537 204 4041
 Mél : espinosa@ama.cu

ÉGYPTE

Dr. Ezzat Lewis Hannalla Agiby
 Director
 National Ozone Unit
 Egyptian Environmental Affairs Agency
 Ministry of State for Environmental Affairs
 30 Misr Helwan El-Zyrae Rd, Maadi -
 P.O. Box 11728
 Cairo
 Égypte
 Tél : +202 3817 6390 /+202 122181424
 Fax : +202 381 76390
 Mél : eztlws@yahoo.com

GRENADE

Mr. Michael A. Church
 Financial Complex, Carenage
 St. George's
 Grenade
 Tél : +473 440 2214
 Fax : +473 440 0075
 Mél : mchurch@spiceisle.com,
 smith131@hotmail.com

KIRGHIZISTAN

Mr. Mars Amanaliev
 Head of NOU
 National Ozone Center of Kryrgyzstan
 Ministry of Ecology and Emergency Situations of the
 Kyrgyz Republic
 142 Gorky Street, Room 234
 Bishkek 720055
 Kirghizistan
 Tél : +996 312 548 852
 Portable : +996 772 535 292
 Fax : +996 312 548 853
 Mél : ecoconv@ozonecenter.kg

PAKISTAN

Mr. Muhammad Ashraf
 Joint Secretary
 (International Cooperation Wing)
 National Project Director (Ozone Cell)
 Planning Commission
 Planning & Development Division
 4th Floor, Room No. 408
 Local Government Complex
 Sector G-5/2
 Islamabad
 Pakistan
 Tél : + 92-51-9245523
 Fax : + 92-51-9245524
 Mél : jsicenv@gmail.com

Mr. Mohammad Asif Khan
 National Programme Manager
 Ozone Cell
 Planning Commission
 Planning and Development Division
 339 Ravi Road G-8/2
 Government of Pakistan
 Islamabad
 Tél : +92 51 9260686
 Portable : + 92 300 510 7096
 Mél : asifmk@yahoo.com

ROYAUME-UNI

Ms. Deborah Owens
Department of Environment,
Food and Rural Affairs
Department of Environment
Area 5E Ergon House
Smith Square
Horseferry Road
London SW1P 2AL
Royaume-Uni
Tél : + 44 020 7238 4722
Portable : +44 077320 471
Mél : deborah.owens@defra.gsi.gov.uk

SERBIE

Ms. Sonja Ruzin
NOU Officer
Ministry of Environment, Mining and Spatial
Planning Omladinskih Brigada, 1 Str.
New Belgrade 11070
Serbie
Tél : +381 112 856 141
Fax : +381 112 691 746
Mél : sonja.ruzin@ekoplan.gov.rs

SRI LANKA

Mr. W. L. Sumathipala
Senior Technical Advisor
Ministry of Environment
980/4, Wickramasinghe Place
Etul Kotte Road, Pitakotte
Sri Lanka
Tél : + 94 11 288 3455
Fax : + 94 11 288 3417
Mél : sumathi@noulanka.lk,
wlsmathipala@hotmail.com

TUNISIE

M. Hassen Hannachi
Chef du Département de l'évaluation environnementale
et de la dépollution et Directeur du Bureau
national de l'ozone
Agence nationale de protection de l'environnement
Ministère de l'agriculture et de l'environnement
Centre urbain Nord 15 Rue 7051
Cité Essalem
Tunis 1080
Tunisie
Mél : dt.dep@anpe.nat.tn

B. Secrétariat de l'ozone

Mr. Marco Gonzalez
Executive Secretary
Ozone Secretariat
United Nations Environment Programme (UNEP)
United Nations Avenue, Gigiri
P.O. Box 30552
Nairobi 00100
Kenya
Tél : +254 20 762 3885/3611
Mél: Marco.Gonzalez@unep.org

Mr. Gilbert M. Bankobeza
Senior Legal Officer
Ozone Secretariat
United Nations Environment Programme (UNEP)
United Nations Avenue, Gigiri
P.O. Box 30552
Nairobi 00100
Kenya
Tél : +254 20 762 3854/3848
Mél : Gilbert.Bankobeza@unep.org

Ms. Megumi Seki
Senior Scientific Affairs Officer
Ozone Secretariat
United Nations Environment Programme (UNEP)
United Nations Avenue
Gigiri
P.O. Box 30552
Nairobi 00100
Kenya
Tél : +254 20 762 3452/4213
Mél : Meg.Seki@unep.org